



Melon

N° spécial
Virus ToLCNDV
31/03/2021

Édition Nord Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !



Animateur filière

Jean-Michel LHOTE
David BOUVARD
ACPEL
acpel@orange.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Ce document a été rédigé sur la base du bulletin édité en région Occitanie (Chambre Régionale).

VIGILANCE VIRUS : ToLCNDV (Tomato Leaf Curl New Dehli Virus) sur solanacées et cucurbitacées

- Décrit pour la première fois en Inde sur des plants de tomates, le virus ToLCNDV – Tomato Leaf Curl New Dehli Virus, était déjà présent sur le territoire européen : en Espagne, Portugal, Italie et Grèce. Dans ces pays, il pose de sérieux problèmes sur **courgettes, concombres et melons**.
- Ce virus, géographiquement confiné au sous-continent indien, a été décrit pour la première fois en Inde en 1995. Au cours des dernières années, il a été signalé dans plusieurs pays et sur divers hôtes et plus récemment (en 2013) en Espagne, dans des cultures de plein champ et sous abris peu protégés situés dans les régions d'Almeria et de Murcie (Campo de Cartagena).
- **En France, sa présence a été identifiée, en septembre 2020**, sur courgettes (*Cucurbita pepo*) dans quatre parcelles (une en Occitanie, dans le Gard, et trois en PACA, Bouches du Rhône).
- En considérant la situation des pays où il a été détecté, le virus est susceptible d'infecter un très grand nombre d'espèces végétales telles que la pomme de terre, la tomate, la courgette, l'aubergine, le melon, le concombre, le poivron, les courges, en causant d'importants dommages aux cultures.

EN CAS DE SUSPICION DE PRESENCE : tout détenteur, producteur ou utilisateur de végétaux spécifiés (tomates, poivrons, courges, courgettes, concombres, melons, courges ...) est tenu de signaler immédiatement toute suspicion ou présence de ToLCNDV au Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine. Boîte institutionnelle : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr
Coordonnées téléphoniques : 05.56.00.43.76.

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Melon Edition Nord Nouvelle-
Aquitaine N°X
du JJ/MM/AA »



RECONNAISSANCE

- **Description des symptômes :**

Les symptômes associés à cette virose se manifestent surtout sur les jeunes feuilles qui s'enroulent, se recroquevillent et restent de petite taille. Les feuilles présentent des mosaïques plus ou moins marquées avec des jaunissements inter-nervaires. Les fruits peuvent aussi être affectés en étant bosselés ou craquelés. La croissance des plantes peut être fortement ralentie, voire complètement bloquée.

- **Voies de contamination :**

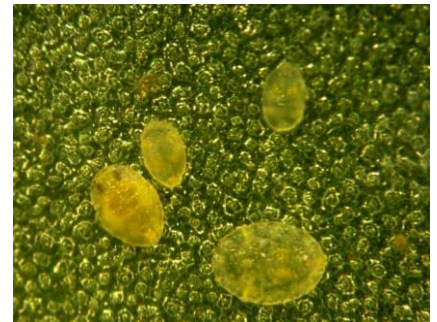
De la famille des *Geminiviridae*, le virus est **transmis principalement par une mouche blanche**, l'aleurode *Bemisia tabaci*, un insecte vecteur considéré comme très efficace pour disséminer la maladie. La transmission par l'aleurode *Trialeurodes vaporariorum* n'étant pas exclue.

B. tabaci acquiert le virus en 15 à 30 minutes lorsqu'il ponctionne la sève de plantes infectées. Il conserve ensuite le virus à vie et peut ainsi le disséminer pendant plusieurs jours en infectant des plantes saines.

A titre indicatif, la durée de vie du ravageur se situe entre 10 et 20 jours sur tomate et fluctue en fonction des températures.

- **Gestion du risque :**

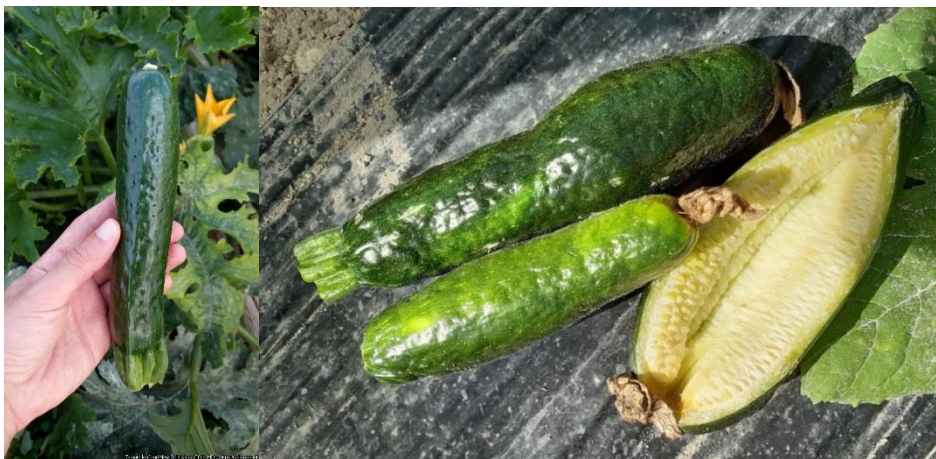
Comme pour tous les virus des plantes, **il n'existe pas de moyen de lutte connu** pour guérir une plante infectée. Pour éviter sa propagation, la prévention est donc essentielle avec l'utilisation de matériel végétal ou de plants sains, l'élimination des plantes malades et le contrôle des populations de l'insecte vecteur. D'autres informations disponibles [ICI](#)



Aleurode *Bemisia tabaci*, adulte (en haut, au milieu) et larve (en bas)
Crédit photo Ephytia



Symptômes du ToLCNDV sur feuilles de courgettes (Crédit Photos : Ephytia, H. Lecoq - INRAe)



Symptômes du ToLCNDV sur fruit (Crédit photo : EPPO et CETA Durance Alpilles)

D'autres photos et informations disponibles sur **Ephytia** [ICI](#)

A ne pas confondre, sur tomate, avec le tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV)

En février 2020, l'Anses avait alerté sur un nouveau virus émergent particulièrement dangereux pour les tomates, avec un foyer détecté en Bretagne. Ce virus, le ToBRFV, se transmet par les semences, les plants et les fruits infectés, ainsi que par simple contact et peut survivre longtemps sans perdre son pouvoir infectieux.

Les mesures prises en Europe ont amené à renforcer la surveillance du virus sur le territoire national, ce qui a permis de limiter sa propagation.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Il s'agit d'un organisme de quarantaine au titre du règlement (UE) 2016/2031 sur la santé des végétaux. Ce virus doit donc faire l'objet d'une **lutte obligatoire**.

Le signalement de ce virus réglementé implique donc la mise en place d'un plan de surveillance national pour la prochaine campagne culturale. Dans cette attente, des **mesures conservatoires** ont été mises en œuvre autour des foyers identifiés, afin d'empêcher toute dissémination du virus par les outils de taille ou par l'intermédiaire de son insecte vecteur.

La destruction des plants selon un protocole sécurisé est organisée sous contrôle des services de l'Etat dans les parcelles contaminées. L'éradication de ce virus constitue en effet l'objectif à atteindre.

Une **enquête est en cours** afin de déterminer l'origine de la contamination. Une surveillance renforcée sera mise en œuvre pour la prochaine campagne culturale afin de confirmer l'éradication du virus sur notre territoire.

EN CAS DE SUSPICION DE PRESENCE

Tout détenteur, producteur ou utilisateur de végétaux spécifiés (tomates, poivrons, courges, courgettes, concombres, melons ...) est tenu de signaler immédiatement toute suspicion ou présence de ToLCNDV au :

Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine.
Boite institutionnelle : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr
Coordonnées téléphoniques : 05.56.00.43.76.

MESURES APPLICABLES AUX PRODUCTIONS DE PLANTS OU DE FRUITS

S'agissant d'un virus, les mesures générales de préventions peuvent être rappelées. Les producteurs de plants doivent :

- s'assurer que les plants disposent **d'un passeport phytosanitaire**, garantissant la mise en œuvre des inspections officielles,
- vérifier la qualité sanitaire des semences, des plants, et des fruits et **se renseigner sur l'origine des lots en évitant les provenances de zones contaminées** par le virus (également pour les semences des porte-greffes et les porte-greffes),
- assurer régulièrement une inspection des cultures,
- mettre en œuvre des règles strictes de biosécurité notamment autour des unités de production (usage d'équipements de protection, installation de pédiluves aux entrées des cultures sous abris, restriction des accès aux personnes extérieures ...),
- si taille, désinfecter tous les jours les outils de taille avec un désinfectant approprié, et éviter d'échanger de matériel ou d'outils avec des producteurs d'autres exploitations maraîchères,
- pour les productions sous abris, nettoyer et désinfecter en profondeur les serres lors des vides sanitaires,
- former et sensibiliser les personnels temporaires et permanents à la reconnaissance des symptômes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes : <https://gd.eppo.int/taxon/TOLCND>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/sante-des-vegetaux-un-virus-sattaquant-aux-courgettes-concombres-et-melons-detecte-pour-la-premiere>

Les observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Melon – Edition Nord Nouvelle-Aquitaine, sont réalisées par l'ACPEL, les entreprises de production de melon (Soldive, Haut-Poitou et d'autres producteurs spécialisés), des CDA17 et CDA37.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".